



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20191114-CONS-AG-19-121  
-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2019  
Date de réception préfecture : 22/11/2019

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 14 novembre 2019

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Rémunération des contrats en « Parcours Emplois Compétences »**

L'An Deux Mille dix-neuf, le 14 novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 8 novembre 2019.

**PRESENTS :** Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean ZUCCARELLI .

**ONT DONNE POUVOIR :**

Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Françoise VESPERINI	à	François TATTI
Lucien NATALI	à	Thérèse LORENZI
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Emmanuelle DE GENTILI	à	Philippe PERETTI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Guy ARMANET, Valérie BIANCHI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.  
Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Rémunération des contrats en « Parcours Emplois Compétences »**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Budget de l'établissement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 22 juillet 2019, portant adhésion au dispositif « Parcours Emplois Compétences » et création de 6 contrats ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 novembre 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

De fixer la rémunération des contrats en « parcours Emplois Compétences » sur la base du SMIC horaire + 25,10 %, multiplié par le nombre d'heures de travail ;

**DIT**

Que les crédits seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **22 NOV. 2019**  
et publication ou notification  
du **22 NOV. 2019**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora **NDHRAOUI**